

HISTOIRE DU CHÂTEAU DE VAURENARD

I.A - Des sires de Beaujeu du XIIe siècle à la Révolution française

De très nombreux châteaux du Beaujolais d'époque médiévale revendiquent avoir été bâtis pour être des rendez-vous de chasse des puissants sires de Beaujeu¹². Même s'il n'existe aucune certitude à ce sujet, plusieurs indices tendent à confirmer que Vaurenard aurait bien été construit à cet effet.

I.A.1 – Un rendez-vous de chasse

Les seigneurs de Beaujeu¹³ « contrôlaient l'un des principaux axes de communication entre le Sud et Paris, via le Bourbonnais »¹⁴. Depuis le Xe siècle, ils ont étendu peu à peu leur domination sur les régions du Lyonnais, du Mâconnais, du Forez et de la Dombes. Ce pouvoir a été instauré par des guerres autant que par des alliances politiques. Certains de ces seigneurs ont pris la tête de l'armée royale, comme Humbert V, quand d'autres ont participé aux croisades¹⁵. Le mariage de Guichard IV¹⁶ avec Sybille de Hainaut et de Flandres en 1195 fit entrer les Beaujeu dans la famille royale, le sire de Beaujeu devenant le beau-frère du roi Philippe-Auguste. A la fin du XIVe siècle, Édouard II de Perreux refusa de rendre hommage pour ses possessions en Bresse. Le roi Charles VI le déposséda alors de ses biens. Le Beaujolais

¹² Châteaux à Corcelles, à Beauregard, à Saint-Bernard, etc.

¹³ Voir annexe 3- Généalogie des *seigneurs de Beaujeu*.

¹⁴ « L'histoire des seigneurs de Beaujeu », <http://www.beaujeu.fr/fr/information/97634/histoire>, Ville de Beaujeu, <http://www.beaujeu.fr/>, dernière consultation le 19/03/20.

¹⁵ Ont pris part aux croisades Humbert III à la II^{ème} croisade, pour Jérusalem, Guichard VI à la croisade des Albigeois de 1209 à 1216, année de sa mort, Humbert V à la VII^{ème} croisade en 1248, Édouard I^{er} en 1343, à la croisade smyrniote en Asie Mineure.

¹⁶ Les historiens ne reconnaissent pas tous les premiers seigneurs, notamment Guichard, qui est donc selon les sources nommé Guichard 1^{er} ou Guichard II. Le décalage se poursuit sur les successeurs.

perdit ainsi son autonomie et la lignée des Beaujeu, tout comme la ville éponyme, n'eut plus qu'une importance de second ordre.

Il n'existe pas de document mentionnant Vaurenard comme un rendez-vous de chasse des sires de Beaujeu du XIIe ou du XIIIe siècle, mais seulement une tradition orale. Le bâtiment était entouré de forêts, les vignes n'étant alors que rares dans la région beaujolaise¹⁷.

Le nom du site de Vaurenard trouverait une explication dans son étymologie : *vau* évoquant une modification du relief, et *renard* faisant référence aux mammifères qui peuplaient les forêts. « La simple racine du nom de la localité ne prouve-t-elle pas d'ailleurs surabondamment que les rusés mammifères carnassiers [...] devaient foisonner dans les fourrés environnants ? »¹⁸ Les formes *Vaulxregnard*, ou *Vaulx-Regnard*, apparaissent sur les documents d'archives antérieurs à 1600¹⁹. L'orthographe de Vaurenard ne varie plus à partir du début de XVIIe siècle. À partir de cette période, les différentes variantes *Veaurenard*, *Vauxrenard*, *Vaulxrenard* et *Vaulx Regnard* se rapportent en effet à la petite commune de Vauxrenard, qui existe toujours dans le département du Rhône²⁰, à environ trente-cinq kilomètres de la commune de Gleizé, au nord-est du département du Rhône. Il n'existe pas de lien historique connu entre cette commune²¹ et le domaine homophone.

La seigneurie de Beaujeu possédait un château à Montmelas²² et un à Pouilly-le-Chatel, sur l'actuelle commune de Denicé²³, situé à un peu plus d'un kilomètre de Vaurenard. Toutefois, selon H. Peyrelongue, les sires de Beaujeu « habitaient celui de Pouilly²⁴ de préférence car il était entouré de bois giboyeux »²⁵. Les riches seigneurs auraient construit au XIIe ou XIIIe siècle un rendez-vous de chasse à proximité de cette résidence, au cœur des forêts, sur le chemin menant à la nouvelle ville de Villefranche²⁶. Il s'agit en tous cas de l'hypothèse donnée par Maurice de Longevialle en 1945, expliquant ainsi la présence de « vieilles pierres qui constituent la solide chaussée »²⁷, en parlant de l'allée qui traverse le parc du château de

¹⁷ Les vignes sont présentes en Beaujolais depuis l'Antiquité, notamment vers Brouilly, mais l'essor du vignoble dans la région date du XVIIe siècle, grâce au transport fluvial par la Saône jusque à la ville de Lyon.

¹⁸ Raoul de Clavière, « Le château de Vaurenard », *Bulletin municipal de Gleizé* n°9, 1981, p. 3.

¹⁹ Acte de vente du domaine de Vaulxregnard de 1598, AV, fonds Corteille – du Sausay N°3.

²⁰ Superficie de 19 km², 309 habitants en 2009.

²¹ L'histoire de la commune de Vauxrenard est liée administrativement à celle de Mâcon et des moines de Cluny.

²² À Montmelas-Saint-Sorlin, situé à environ 30 km de Vaurenard.

²³ Pouilly-le-Châtel fut rattaché en 1810 à la commune de Denicé. Il subsiste actuellement un lieu-dit de ce nom.

²⁴ Le château de Pouilly existait déjà entre 1100 et 1173.

²⁵ H. Peyrelongue, *Le château de Vaurenard, sa chapelle par Tony Desjardins et Fabisch*, mémoire de maîtrise, 1974, p. 9.

²⁶ Villefranche fut fondée au XIIe siècle par Humbert III, sire de Beaujeu, dans le but de faire obstacle aux archevêques-comtes de Lyon. La ville fortifiée faisait face à la forteresse d'Anse. Pour attirer les marchands dans ce nouvel espace, la ville franche les exemptait de certaines charges.

²⁷ Longevialle (Maurice de), *Vaurenard et ses souvenirs*, 1945, A. V., p.5.

Vaurenard d'est en ouest. Le tracé en effet correspond à une ligne droite rejoignant le centre-ville, Vaurenard et Pouilly-le-Chatel²⁸.

Nul ne sait en revanche quel seigneur aurait pu faire bâtir Vaurenard. On trouve trace de Pouilly-le-Chatel sous Humbert III de Beaujeu (1130-1193)²⁹. Pour Louis Falcon de Longevialle (1866-1936), Guichard IV le Grand, seigneur de Montpensier (1160-1216) et petit-fils de Humbert III, connût le domaine. L. de Longevialle s'appuie pour cela sur le récit évoquant la rencontre de Guichard et de saint François d'Assise : revenant de Constantinople vers 1209 où il fut accueilli en tant qu'ambassadeur de France auprès du pape Innocent III, Guichard traversa l'Italie et rencontra saint François à Assise. Convaincu de la piété et des préceptes de ce dernier, il ramena en France trois frères « nommés Michel, Dreux et Guillaume, qu'il mena en ses terres sur la fin de l'année 1210 »³⁰. Il les installa à Pouilly-le-Châtel, puis à Villefranche³¹ où ils fondèrent un couvent franciscain³², « censé [être] le premier couvent de l'Ordre de St-François en France »³³. Des fouilles archéologiques préventives ont mis à jour en 2006 les vestiges de l'église conventuelle des Cordeliers³⁴ datant du XIII^e siècle³⁵. Toutefois, pour certains historiens, cet épisode de la vie de Guichard IV pourrait n'être qu'une légende issue d'un manuscrit « fabriqué au XV^e siècle par les Cordeliers de Villefranche pour attester l'antiquité de leur monastère »³⁶. Louis de Longevialle était quant à lui persuadé de la véracité de ces faits, comme en témoignent les écrits qu'il a légués à son fils Maurice : « C'est en mémoire de cette fondation que mon père fit entourer de la cordelière de Saint François³⁷ les

²⁸ Voir annexe 4- Carte fin XVIII^e siècle des environs de Villefranche.

²⁹ M. Gonon, « Relations Forez-Beaujolais au XIII^e siècle », *Bulletin de la Diana*, Tome XLVIII – N°6, Montbrison, 1984, p. 290.

³⁰ Jean-Marie de la Mure, *Histoire des Ducs de Bourbon et des Comtes de Forez*, tome 1, Paris, Potier, 1809, p. 130.

³¹ Jacques-Guillaume Trolieur de la Vaupierre, *Histoire du Beaujolais : mémoires*, Lyon, Société des bibliophiles lyonnais, 1920, p. 265. L'auteur parle de Guichard III et non Guichard IV, mais les dates qu'il cite, de même que les personnages, prouvent qu'il s'agit bien de Guichard IV : « Guichard et dame Sibille de Flandre, sa royale épouse ».

³² *Ibid.* L'auteur rapporte les premières strophes, relevées par l'abbé de Bussièrès, d'une inscription supprimée en 1920 dans le couvent des Cordeliers. Voir Annexe 5- Inscription au couvent des Cordeliers de Villefranche.

³³ Jean-Marie de la Mure, *Histoire des Ducs de Bourbon et des Comtes de Forez*, *Ibid.*

³⁴ INRAP, *Rapport d'activités 2006*, LM communiquer, 2007, p. 114.

³⁵ C. Auberger précise p. 65 de son mémoire de maîtrise *La Calade dans la tourmente révolutionnaire, 1789-1799*, Université Lumière Lyon II, 1995, que le couvent changea de fonction à plusieurs reprises : il accueillit notamment en 1789 « 399 représentants de la sénéchaussée constitués en assemblée générale ». D. Rosetta, dans *La Révolution à Villefranche en Beaujolais, 1789-1799*, Villefranche, Poutan, 2011, p. 92, ajoute qu'après de nombreux travaux l'édifice accueillit plusieurs bâtiments municipaux : « la prison en 1820, le tribunal en 1821, la sous-préfecture enfin en 1823. Celle-ci s'y trouve toujours aujourd'hui. ».

³⁶ Mathieu Méras, *Le Beaujolais au Moyen Âge*, Marseille, Laffitte, 1979, p. 47.

³⁷ La cordelière, ou le cordon de Saint François, présents sur de nombreuses armoiries, symbolise l'attachement au saint. « Un jour, dans une entrevue demeurée célèbre, Saint Dominique pria Saint François de lui donner, comme symbole de la charité fraternelle qui les unissait, eux et leurs familles spirituelles, la pauvre corde qui lui ceignait les reins. "Je la porterai toujours, dit-il, sous ma robe blanche." François refusa longtemps, par humilité, mais les insistances du pieux solliciteur finirent par l'emporter. Telle fut l'origine d'une dévotion qui se répandit

initiales de notre nom et le vol de faucons qui décorent la voûte³⁸ du chartrier »³⁹. Une représentation de cette cordelière est également visible dans les vitraux de la chapelle⁴⁰.

La tour sud-est du château de Vaurenard est la partie la plus ancienne. Son architecture prouve une construction médiévale : la croisée d'ogives forme une voûte quadripartite dont la base est carrée. La surface de cette pièce, relativement exigüe, est un carré d'environ 3,5 m de côté. Elle aurait été édifée au XVe siècle⁴¹, et est ornée à la retombée des ogives de « culots amusants, d'un art naïf »⁴² selon M. Méras. Cette pièce était l'oratoire du château⁴³, qui servit de lieu de prière pour les générations qui se sont succédé à Vaurenard, comme en témoignent



Figure 7 : Un des quatre culots identiques du premier étage de la tour sud-est, datant sans doute du XVe siècle.

les quittances de messes⁴⁴ présentes dans les archives du domaine. Au premier étage de cette pièce se situe le cabinet de la chambre *Louis XIV*. Sur chacun des murs nord et sud, à environ un mètre du sol, se situe une meurtrière. Ces archères, de relativement faibles dimensions, sont dites archères canonnières, ou canonnières à fente⁴⁵ car elles sont percées à leur base d'un trou pour l'usage d'armes à feu de petit calibre. Ces éléments architecturaux ne permettent pas de dater précisément la construction du château, d'autant que les archères canonnières étaient souvent des transformations d'archères simples aux XIVe et XVe siècles.

promptement dans toute l'Église. » *Livret de l'archiconfrérie du Cordon de Saint-François : origine, obligations, indulgences, cérémonial, diplôme*, Paris, Société et librairie Saint-François, 1928, p. 6.

³⁸ Voir p. § I.B.2.a- Louis de Longevialle et son cabinet de travail, p. 42.

³⁹ Maurice de Longevialle, *Vaurenard et ses souvenirs*, 1945, AV, p.5.

⁴⁰ Voir § I.B.1.a- L'édification d'une chapelle néo-gothique, p. 30.

⁴¹ Mathieu Méras, *Châteaux et vieilles demeures du Lyonnais et du Beaujolais*, Lyon, AD du Rhône, 1980, p. 18.

⁴² *Ibid.*

⁴³ La photographie ci-dessous, comme tous les autres documents photographiques de ce mémoire et sauf mention contraire, sont l'œuvre de l'auteur.

⁴⁴ *Quittance pour un annuel de messes pour le repos de l'âme de Claude Corteille*, 1723, ainsi que *Quittance de 34 messes célébrées dans la chapelle*, 1744, AV, fonds Corteille, V° degré, n° 16.

⁴⁵ Pierre Sailhan, « Typologie des archères et canonnières », *Bulletin de la Société des antiquaires de l'ouest et des musées de Poitiers*, 4° série – tome XIV, Poitiers, 1978, p. 150.

À la lignée des seigneurs de Beaujeu à la tête du château de Pouilly, succéda celle des Bourbon jusqu'au XVI^e siècle. En effet, Édouard de Perreux avait hérité de la seigneurie de Beaujeu à la fin du XIV^e siècle, de son cousin Antoine sans héritier. Quelques années auparavant, il avait épousé Éléonore de Turenne et de Beaufort, nièce du Pape Grégoire XI. Il alliait alors fortune et terres. « Mais, enivré sans doute par sa trop rapide fortune, il se crut tout permis »⁴⁶. D'un tempérament belliqueux, M. Méras souligne sa « personnalité brutale et tourmentée »⁴⁷, il refusa l'hommage dû au comte de Savoie pour ses terres de Bresse. Un conflit armé éclata, pour lequel Édouard dû capituler. Le colérique seigneur cumula les démêlés avec les bourgeois de Villefranche, ainsi que d'importantes dettes. Pour M. Méras, « depuis longtemps déjà, Édouard II entretenait d'excellentes relations avec le duc de Bourbon ; le 15 octobre 1391, il instituait son héritier Louis de Bourbon, fils aîné du duc »⁴⁸. En échange, le duc paya les créances d'Édouard, et en 1400, année de la mort du dernier seigneur de Beaujeu, le territoire passa aux mains de Louis II de Bourbon. Beaujeu fut réuni au domaine royal en 1531.

Durant toute cette période médiévale, Vaurenard resta sans doute un bâtiment rattaché à Pouilly-le-Châtel, sans connaître de changement structurel. À partir du XV^e siècle, les propriétaires du château nous sont connus.

I.A.2 - Une succession de propriétaires à partir du XVI^e siècle

Durant deux siècles, les familles propriétaires de Vaurenard se succédèrent très rapidement⁴⁹ : le domaine fut légué deux fois seulement en héritage, mais racheté à cinq reprises. Philibert du Crozet⁵⁰ fut propriétaire de Vaurenard au milieu du XV^e siècle. Il vendit le château à un membre de la riche famille La Bessée⁵¹, qui le vendit à son tour à Jean Gayand⁵². On sait qu'un certain Laurent Billonnat en donna reconnaissance en 1529 puis en 1532. Puis le domaine fut acquis par Louis Gaspard⁵³ et transmis à son fils Guillaume⁵⁴. Vaurenard fut racheté en 1597,

⁴⁶ Mathieu Méras, « Le dernier seigneur de Beaujeu, Édouard II (1374-1400) », *Bibliothèque de l'école des chartes*, tome 111, Paris, 1953, p. 123.

⁴⁷ Mathieu Méras, « Le dernier seigneur de Beaujeu, Édouard II », *op. cit.*, p. 107.

⁴⁸ Mathieu Méras, « Le dernier seigneur de Beaujeu, Édouard II », *op. cit.*, p. 121.

⁴⁹ Voir Annexe 6 – Propriétaires de Vaurenard

⁵⁰ Voir Annexe 7- Philibert du Crozet - Notice prosopographique

⁵¹ Voir Annexe 8- Jean de La Bessée - Notice prosopographique

⁵² Voir Annexe 9- Jean Gayand & Laurent Billonnat - Notices prosopographiques

⁵³ Voir Annexe 10 Louis Gaspard - Notice prosopographique

⁵⁴ Voir Annexe 11- Guillaume Gaspard - Notice prosopographique

par Jehan du Sauzay⁵⁵, dont le fils⁵⁶ le revendit en 1672 à Claude Corteille. Dès lors, une longue succession familiale débuta, qui perdure jusqu'aux propriétaires actuels de Vaurenard⁵⁷.

I.A.2.a- Claude Corteille, ou le début d'une longue succession familiale

Anne et Pierre de Beaujeu, régents de France, étaient un couple très populaire dans la ville de Villefranche devenue capitale du Beaujolais, depuis que la région était passée à la Maison de Bourbon à la place des Beaujeu. Leur fille Suzanne avait épousé Charles III de Montpensier. Lorsque ce dernier, connétable de France et seigneur du Beaujolais, trahit le roi François 1^{er} en 1523, ses biens furent confisqués, et le Beaujolais fut gouverné par la mère du roi, Louise de Savoie, jusqu'à sa mort en 1530. Le Beaujolais devint alors un bailliage royal, et Villefranche, ville prospère devenue représentation locale du pouvoir royal, attira une population de commerçants. Ces bourgeois habitèrent dans « les premiers hôtels particuliers de Villefranche (qui) apparurent, témoignant de cette prospérité »⁵⁸.

Parmi ces nouveaux arrivants se trouvait l'arrière-grand-père de l'acquéreur de Vaurenard, Claude, prénommé également Claude Corteille. Il s'était installé à Villefranche au XVI^e siècle, quittant La Mure⁵⁹, dans la haute vallée d'Azergues, dont il était originaire. Son fils Antoine possédait des propriétés, acquises ou héritées, à Lamure, Grandris, Saint-Nizier d'Azergues, etc. Marchand drapier, Antoine fut élu échevin de la ville en 1634. Il épousa Françoise Dortans avec qui il eut dix enfants, dont Claude, le père de l'acquéreur de Vaurenard. Il est à noter qu'Antoine a pris soin très tôt de préparer son fils aux affaires de la famille. En effet, de nombreuses transactions ont été effectuées aux deux noms d'« Antoine et Claude Corteille, père et fils »⁶⁰. Avec Charlotte Coillet⁶¹, Claude eut onze enfants, dont quatre filles religieuses au couvent des Ursulines ou au monastère de la Visitation de Villefranche⁶². Acquéreur d'un domaine sur OUILLY⁶³ en 1636, il vivait ainsi une grande partie de l'année à quelques centaines de mètres de Vaurenard⁶⁴. Son fils Claude II acquit donc Vaurenard en 1672.

⁵⁵ Voir Annexe 12- Jehan du Sauzay - Notice prosopographique

⁵⁶ Voir Annexe 13- Jehan II du Sauzay - Notice prosopographique

⁵⁷ Voir Annexe 15 – Arbre généalogique simplifié des familles Corteille et Falcon de Longevialle.

⁵⁸ Philippe Branche & Jean-Philippe Rey, *Villefranche sur Saône, une histoire en Beaujolais*, Villefranche, Le Poutan, 2019, p. 50.

⁵⁹ Commune actuelle de Lamure-sur-Azergues (Rhône).

⁶⁰ *Mariage et quittance entre Pierre Corcelette et Philiberte Corteille pour Antoine et Claude Corteille père et fils*, 1660, AV, fonds Corteille, II^o degré, n° 5, et *Accords et vente de droits seigneurieux entre Antoine et Claude Corteille et Alexandre Garnier*, 1643, AV, fonds Corteille, III^o degré (3^o suite), 10bis.

⁶¹ Contrat de mariage, 26 janvier 1632, AV, fonds Corteille, III^o degré, n°8.

⁶² Contrats de réception en religion de 1642 à 1644, AV, fonds Corteille, IV^o degré, n°11.

⁶³ Au nord de la commune de Gleizé, OUILLY fut rattaché à la commune de Villefranche en 1853.

⁶⁴ Maurice de Longevialle, *Vaurenard et ses souvenirs*, 1945, p.9., AV.

Son père et son grand-père, qualifiés respectivement de « marchand bourgeois de Villefranche » et de « marchand bourgeois de Lyon »⁶⁵ avaient accumulé une fortune certaine, permettant à une « honorable famille de l'ancienne France, issue du peuple, de s'élever à la bourgeoisie d'abord, puis à la noblesse »⁶⁶. Claude fut anobli grâce à l'obtention en 1676⁶⁷ de la qualité d'écuyer, de la charge de conseiller secrétaire du roi ainsi que de trésorier de France au bureau de finances de la généralité de Lyon⁶⁸.

Claude mourût en 1687, et sa veuve, Françoise Chappuy de la Faye, poursuivit les travaux qu'il avait initiés. L'ajout sur les façades de « créneaux propres à pointer le canon »⁶⁹, la construction de murs empiétant sur les chemins et l'édification de « plusieurs colombiers »⁷⁰ lui valurent des procédures judiciaires intentées par le duc d'Orléans : Françoise fut condamnée, ainsi que son deuxième époux Aymé Janin, à « abattre les marques de fortification et [à verser] deux mille livres de dommages et interest »⁷¹. Parmi les communs, une glacière fut construite, puis Françoise remplaça la pièce d'eau « dont subsistent quelques vestiges au sud du bois »⁷², par une nouvelle. Il existait sans doute déjà un système orographique d'acheminement d'eau depuis le Nizerand. La terre creusée pour la pièce d'eau fut utilisée en remblai pour créer la terrasse sud. L'entrée du château fut modifiée : jusqu'alors, on pénétrait dans la cour par le sud, sous la voûte au seuil de la chapelle actuelle. La nouvelle entrée fut située à l'ouest, face au bâtiment principal. De ce fait, l'orientation du château se trouva modifiée : de sud-nord, l'édifice fut alors orienté ouest-est. Les Corteille ont ainsi créé le parc de quarante-trois hectares, clos par un mur, et comprenant une pièce d'eau. De nombreuses acquisitions autour de ce parc formèrent une propriété de deux-cents hectares.⁷³

⁶⁵ Louis de Longevialle, « Les derniers jours de deux victimes de la Révolution à Lyon : François-Gabriel et Alexandre Corteille de Vaurenard, d'après leurs lettres inédites », *Bulletin historique du diocèse de Lyon* (Nouvelle série, n°1), Lyon, Audin, 1926, p. 100.

⁶⁶ *Ibid.*

⁶⁷ Léonard Michon, *Armorial général de nosseigneurs les présidents, chevaliers d'honneur, trésoriers généraux de France, avocats et procureurs du Roy au bureau des finances de la généralité de Lyon – Chevaliers Conseillers du Roy, Grands Voyers, Juges & Directeurs du Domaine de S. M. en ladite Généralité depuis leur établissement en 1577 jusques à l'année 1790, que la compagnie a été supprimée*, Lyon, imp. Legendre, 1903, p. 150.

⁶⁸ Nomination de Claude Corteille à l'office de Conseiller trésorier de France, 1676, AV, fonds Corteille, IV° degré, n° 11.

⁶⁹ Pièces de procédure intentée par le Duc d'Orléans contre Aymé Janin, seigneur de Ronzeau, 1696, AV, fonds Corteille, IV° degré (suite), n° 12.

⁷⁰ *Ibid.*

⁷¹ Procès féodal intenté à Françoise Chappuy de la Faye par le Duc d'Orléans, 1697, AV, fonds Corteille, IV° degré (3° suite), n° 14.

⁷² Maurice de Longevialle, *Vaurenard et ses souvenirs*, *op.cit.*, p.10.

⁷³ Raoul de Clavière, « Le château de Vaurenard », *Bulletin municipal de Gleizé* n°9, 1981, p. 3.

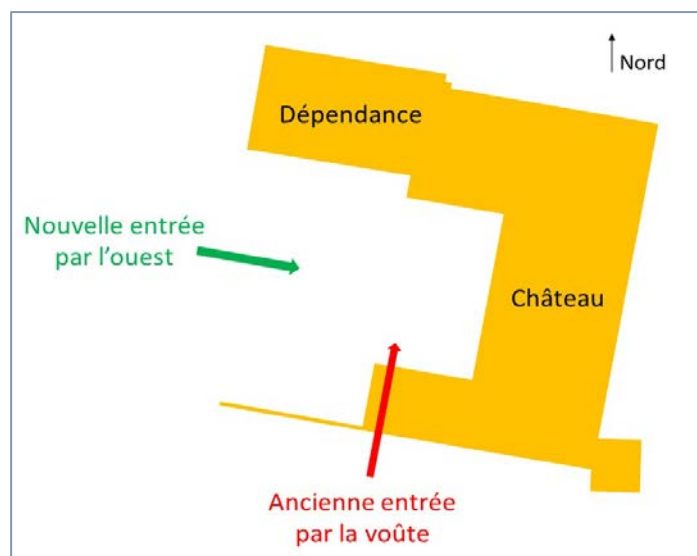


Figure 8 : Changement d'orientation de Vaurenard, d'après le plan cadastral Département Rhône, commune Gleizé, section AA, feuille 000 AA 01.

À la mort de Claude en 1687, Françoise Corteille signa une « résignation » sur l'office de trésorier de France⁷⁴, et « tant en son nom que comme tutrice & curatrice de ses enfants, nomma à son office Jean Vacheron »⁷⁵. Les successeurs de Claude II sont ses fils Barthélémy et Claude-François. Barthélémy (4 septembre 1680 – 1770) fut nommé Capitaine des Dragons de Virac le 23 août 1702, devint chevalier de St Louis le 19 mars 1719, puis conseiller héréditaire du roi près le Parlement de Grenoble le 8 janvier 1740. Il épousa le 17 juin 1727 Elisabeth Cusset⁷⁶, avec qui il vivait majoritairement à Lyon, au 155 rue St Joseph (quartier d'Ainay). Il possédait également une maison rue Gentil, dans le quartier de St Nizier, et une autre rue Longue. L'inventaire complet de ses biens meubles et immeubles est détaillé dans les archives de Vaurenard⁷⁷. Ses livres de comptes⁷⁸ nous révèlent, outre les gages versés aux domestiques, ses nombreux achats de tabac et surtout de chocolat, à une époque où cette denrée est encore un produit de luxe.

Son frère Claude-François Corteille de Vaurenard (?-1755), écuyer, vécut au château à partir de 1733. Il testa le 19 août 1752, et mourut sans descendance en 1755 à Vaurenard. Il obtint en 1705 le titre de Maître des requêtes au Parlement de Dombes, comme attesté dans plusieurs

⁷⁴ Contrat de vente de la charge de trésorier de France, AV fonds Corteille, IV^e degré, n° 11.

⁷⁵ Léonard Michon, *Armorial général de nosseigneurs les présidens*, op. cit., p. 150.

⁷⁶ Mariage entre Barthélémy Corteille de Vaurenard chevalier de St Louis et demoiselle Elisabeth Cusset, AV, fonds Corteille, V^e degré, n°16.

⁷⁷ État et inventaire des biens meubles et immeubles contre promesses et obligations de Barthélémy Corteille de Vaurenard, AV, fonds Corteille, V^e degré, n°16.

⁷⁸ Livre de comptes de Barthélémy Corteille, 1744-1746, AV, fonds Corteille, V^e degré (2^e suite), n°18.

courriers des archives de Vaurenard⁷⁹. Le Parlement de Dombes est né en 1523, lorsque la Dombes fut confisquée aux ducs de Bourbon par François 1^{er}. Toutefois, le territoire ne fut pas rattaché au royaume, et le roi créa un *conseil*, dont le siège était à Lyon, pour l'administrer⁸⁰. En 1560, François II rendit la Dombes aux Bourbons, qui devint alors *principauté de Dombes*, et le conseil se transforma en *parlement*. En 1696, le duc du Maine, prince de Dombes⁸¹, transféra son siège à Trévoux. L'édifice fut richement décoré⁸² en 1698, quelques années avant la prise de fonction de Claude Corteille. Le parlement avait une fonction judiciaire, administrative et politique. La Dombes fut rattachée au royaume de France en 1762, et le parlement de Dombes fut rattaché à celui de Bourgogne en 1771⁸³.

Le fils aîné de Barthélémy, François-Gabriel (1734-1793) hérita en 1770 de Vaurenard, institué légataire universel par son père dans un testament du 12 mai 1766⁸⁴. François-Gabriel rendit hommage de son fief de Vaurenard⁸⁵ au Duc d'Orléans le 3 janvier 1770⁸⁶. Il épousa Marie-Bonne Fabre du Vernay le 7 juin 1771⁸⁷, dont il eut trois enfants. Il fut l'auteur de nombreux travaux à Vaurenard. Il commença par faire détruire les créneaux, et apposer un



Figure 9 : François-Gabriel Corteille, médaille sertie de perles dorées, haut. env. 4 cm.

⁷⁹ *Actes relatifs à la charge de Maître des Requêtes au Parlement de Dombes de Claude-François Corteille*, AV, fonds Corteille, V^o degré (suite), n^o 17.

⁸⁰ « Parlement de Dombes à Trévoux », <http://patrimoines.ain.fr/n/parlement-de-dombes-a-trevoux/n:395>, Département de l'Ain / Patrimoine de l'Ain, <http://patrimoines.ain.fr/>, dernière consultation 25/03/20.

⁸¹ Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine, était le fils légitimé de Louis XIV et de Madame de Montespan.

⁸² Le peintre Pierre-Paul Sevin exécuta un exubérant décor de fresques, en particulier dans la vaste salle d'audience (trompe l'œil sur les thèmes de la justice, de la paix, et du pouvoir royal). Les Monuments historiques ont classé l'édifice en 1920.

⁸³ Le bâtiment appartient à présent au département de l'Ain, et abrite le tribunal d'instance, le greffe et les services fiscaux.

⁸⁴ *Testament de Barthélémy Corteille*, AV, fonds Corteille, V^o degré (suite), n^o 17.

⁸⁵ Voir Annexe 16- Plan géométrique du château de Vaurenard, 1770. La version numérisée de ce plan est conservée aux AV (non classées). La localisation du document original est inconnue.

⁸⁶ *Aveu et dénombrement du fief de Vaurenard donné par François Gabriel au Duc d'Orléans*, AV, fonds Corteille VI^o degré (2^e suite), N^o22.

⁸⁷ *Contrat de mariage entre François Gabriel et Marie Bonne Fabre du Vernay*, AV, fonds Corteille VI^o degré, n^o 20.

fronton triangulaire sur la façade est, orné des armes de sa famille. Il fit édifier la tour nord-est, de mêmes dimensions que la tour sud-est qui lui fait face.



Figure 10 : Fronton est, orné des armes de la famille Corteille.

La viticulture avait commencé à se développer dans la région beaujolaise depuis le XVII^e siècle, grâce notamment à la voie fluviale que représente la Saône, qui permit d'acheminer le vin jusqu'à la ville de Lyon. François-Gabriel fit édifier des communs : un premier bâtiment de trente-trois mètres de longueur, avec une cave, un cuvage et un grenier à grain à l'étage. La cave fut aménagée d'une vingtaine de foudres⁸⁸ de chêne permettant le stockage et la maturation du vin. Le cuvage fut équipé de cinq pressoirs « à écureuil ». Ces pressoirs à vis étaient munis d'une roue dans laquelle une personne, le pressureur, se tenait debout et marchait pour actionner le mécanisme par son seul poids⁸⁹. Il subsiste dans le cuvage un de ces pressoirs. L'activité viticole de Vaurenard était toutefois déjà avérée avant la présence de François-Gabriel, comme en témoignent les terriers de 1745⁹⁰. Avec ce bâtiment, une avant-cour voyait le jour, que François-Gabriel fit clore par une grille en fer forgé. Derrière le cuvage, un deuxième commun accueillit une étable et deux écuries.



Figure 11 : Dernier pressoir "à écureuil" présent dans le cuvage de Vaurenard.

⁸⁸ Les foudres sont des tonneaux de très grande contenance. Étant données leurs dimensions, les foudres étaient assemblées directement dans la cave. Ils permettent l'élevage du vin, phase de micro-oxygénation dont la durée peut varier de deux à six ans.

⁸⁹ Selon les viticulteurs actuels du Vaurenard, une pressurée durait alors vingt-quatre heures, contre deux heures trente avec les pressoirs contemporains.

⁹⁰ *Terriers de Vaurenard*, 1745, AV, fonds Corteille, n° 18.

Dans la nouvelle tour nord-est, il créa au rez-de-chaussée une bibliothèque, et un petit cabinet à l'étage, attenant à la chambre « Louis XVI » qu'il fit décorer avec un papier peint qui orne toujours les murs. Il est possible⁹¹ qu'il soit l'acquéreur des tapisseries peintes⁹² exposées actuellement dans le vestibule et l'escalier. Une tradition orale chez les propriétaires actuels dit qu'il peignit lui-même les décors de sa chambre⁹³. Ce papier peint aux motifs floraux orne toujours les murs de la pièce ; il a la particularité d'avoir été peint sur des carrés de papier et non sur des lés.



Figure 12 : Détail du papier peint de la chambre « Louis XVI ».

Il fut élu en 1789 secrétaire de l'Assemblée de la noblesse du Beaujolais, province de la généralité de Lyon⁹⁴ dont le chef-lieu était Villefranche. Il subsiste quelques notes rédigées par F. G. Corteille⁹⁵ lors des assemblées, ainsi qu'une procuration⁹⁶.

I.A.2.b- La famille Corteille face à la Terreur

Toutefois, François-Gabriel et sa famille vivaient principalement à Lyon, au 12 rue Saint-Joseph, dans le quartier d'Ainay, comme en atteste l'inventaire de ses biens en 1791⁹⁷. Alexandre, le fils cadet de François-Gabriel, avait suivi jusqu'en 1791 des études à l'école royale militaire de Tournon, se destinant au Génie militaire. Les courriers que lui envoya son ami Roquefeuil attestent qu'il était un excellent élève, et tout particulièrement la lettre du 26

⁹¹ Elisabeth Lamure, *A la recherche de Gleizé*, Gleizé, OSCAR, 1988, p. 117.

⁹² Voir I.B.2.b- Avec le nouveau siècle, le début de grands travaux, p. 46.

⁹³ Chambre dite « Louis XVI », au premier étage.

⁹⁴ La généralité de Lyon était composée de trois provinces : le Lyonnais, le Forez et le Beaujolais. En 1789, la généralité devint le département de Rhône-et-Loire, et Villefranche devint une commune, avec un maire élu, Charles-Antoine Chasset.

⁹⁵ *Notes relatives à l'Assemblée des Trois ordres*, 1789, AV, fonds Corteille VI° degré (suite), n° 21.

⁹⁶ *Procuration du Marquis du Sauzay à François Gabriel pour le représenter à l'Assemblée des Trois Ordres*, 1789, *Ibid.*

⁹⁷ *Inventaire des biens de François Gabriel*, 1791, AV, fonds Corteille, VI° degré (suite), n°21.

août 1790 mentionnant les nombreux prix obtenus par Alexandre en fin d'année⁹⁸. Il conserva de très bonnes relations avec certains de ses enseignants, notamment le père Demore qui ne tarit pas d'éloges et de conseils sur son avenir⁹⁹. Il servit parmi les rebelles lors du siège de Lyon du 4 août au 9 octobre 1793¹⁰⁰. Dès la fin de la rébellion, la répression fut mise en place¹⁰¹. Alexandre fut arrêté par Benoît Renard, sous-lieutenant de la septième compagnie du bataillon des patriotes de Ville Affranchie, puis incarcéré à la prison militaire des Recluses¹⁰². « La tradition des siens, dit Louis de Longevialle, rapporte qu'on lui offrit la vie et la liberté à condition de renoncer à ses principes religieux et politiques en acceptant un brevet d'officier dans l'armée révolutionnaire, et qu'à ce reniement le noble jeune préféra la mort ».¹⁰³ Aucune trace écrite n'atteste toutefois de cet acte de bravoure. La commission révolutionnaire de Lyon le condamna le 1^{er} nivôse de l'an II¹⁰⁴ comme « Grenadier et contre-révolutionnaire »¹⁰⁵. Alexandre mourut fusillé ce même jour dans le marais des Brotteaux¹⁰⁶. Le cas d'Alexandre est « exemplaire du caractère expéditif de la justice révolutionnaire »¹⁰⁷. En effet, il fut condamné sous le nom de son frère aîné, Antoine-Elisabeth. À la requête de sa mère le 14 floréal an VII¹⁰⁸, le tribunal civil du département du Rhône constata l'erreur et rectifia ainsi « Il a été procédé en

⁹⁸ Lettre du 26/08/1790, parmi les dix courriers conservés. *Lettres du chevalier de Roquefeuil à Alexandre de Vaurenard*, 1790, AV, fonds Corteille, VII^e degré, n° 27.

⁹⁹ Parmi les quinze courriers de ses anciens enseignants conservés, les *lettres du père Demore de l'Oratoire à Alexandre de Vaurenard*, 1790, AV, fonds Corteille, VII^e degré, n° 27.

¹⁰⁰ En 1793, la ville de Lyon était divisée : les sections modérées s'opposaient aux Jacobins extrémistes, représentés par la municipalité. Comme partout en France, la levée d'une armée révolutionnaire fut organisée à Lyon, financée par une contribution forcée des plus riches, sous forme d'assignats. Vingt-six des trente-deux sections de la ville dénoncèrent la tyrannie, et l'insurrection éclata le 23 mai devant l'hôtel de ville, place des Terreaux. Une municipalité provisoire s'installa, aussitôt suspectée d'être contre-révolutionnaire. Le 12 juillet, la Convention déclara Lyon en état de rébellion. L'armée de Lyon, qui comptabilisait 12 000 hommes, prit les armes le 14 juillet place Bellecour. Le siège de Lyon débuta le 4 août. Le Maréchal François-Christophe Kellermann organisa le bombardement de la ville, et les combats durèrent jusqu'au 8 octobre, jour de l'assaut final.

¹⁰¹ Le 11 octobre, une Commission de justice populaire, ainsi qu'une Commission militaire pour les combattants furent mises en place. La Convention déclara que Lyon perdrait son nom pour s'appeler Ville-Affranchie, et la répression débuta, la délation des contre-révolutionnaires étant fortement incitée.

¹⁰² La *Maison de force des Recluses* abritait des jeunes filles depuis le début du XVIII^e siècle. Elle fut transformée en *Prison des Recluses* en 1793, où furent logées les personnes en attente de leur exécution. Le bâtiment abrite aujourd'hui le groupe scolaire Michelet. « Histoire de l'école », <https://michelet.blog.ac-lyon.fr/historique/>, École primaire Michelet, dernière consultation le 05/05/20.

¹⁰³ Antonin Portallier, *Tableau général des victimes & martyrs de la Révolution, en Lyonnais, Forez et Beaujolais : spécialement sous le régime de la Terreur, 1793-1794*, Saint-Etienne, imp. Trolier, 1911, p. 455.

¹⁰⁴ 21 décembre 1793.

¹⁰⁵ Antonin Portallier, *Tableau général des victimes & martyrs de la Révolution*, op. cit., p. 454.

¹⁰⁶ Rapidement, la guillotine de la place des Terreaux et les fusillades individuelles ne suffirent plus, et furent remplacées par des mitraillades collectives dans le marais des Brotteaux, comme lors de la seule journée du 3 décembre 1793, où 209 lyonnais furent exécutés. Au total, 1867 personnes furent tuées lors de la répression qui suivit le siège de Lyon.

¹⁰⁷ Christèle Auberger, *La Calade dans la tourmente révolutionnaire, 1789-1799*, mémoire de maîtrise, Université Lumière Lyon II, 1995, p. 143.

¹⁰⁸ 3 mai 1799.

l'audience du 27 germinal dernier, qu'Alexandre-Jean-Baptiste Corteille-Vaurenard, fils puiné, est bien celui qui est décédé en suite du jugement de la Commission Révolutionnaire... »¹⁰⁹.



Figure 13 : Alexandre Corteille, miniature, huile sur couvercle de boîte, ronce de noyer, diam. env. 6 cm.

Seuls deux Caladois furent arrêtés pour s'être engagés physiquement dans la rébellion : Alexandre Corteille et Philibert Gutton¹¹⁰. Tous deux furent exécutés. Gutton lui aussi vivait principalement à Lyon, mais était propriétaire d'un domaine à Ouilly (commune de Gleizé). C. Auberger distingue ces défenseurs de Lyon de ceux qui ont participé financièrement à l'insurrection¹¹¹. Il s'agit de Louis-François Bottu de la Barmondière, qui « utilisa sa fortune personnelle pour inciter des hommes à combattre aux côtés des Lyonnais », et de François-Gabriel Corteille de Vaurenard, le père d'Alexandre. Tous deux furent condamnés et guillotins à Lyon.

Le 20 septembre 1793, à Lyon, le même citoyen Renard arrêta François-Gabriel sur dénonciation, pour avoir « invité le comité de surveillance de la section d'été de Marseille à désarmer un patriote »¹¹². Il fut lui aussi emprisonné aux Recluses. Comme son fils, il fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Lyon le 21 décembre 1793 (1^{er} nivôse An II)¹¹³. Le jour même, il fut guillotiné place des Terreaux. Ce jour-là, soixante-sept personnes furent condamnées à mort, soit cinquante et une fusillées et seize guillotines¹¹⁴. François-

¹⁰⁹ Une liasse comprenant tous les documents relatifs à la plainte de la veuve Corteille, attestant de l'identité des deux frères – extraits d'actes de naissances, dépositions, actes judiciaires- est conservé aux AV, fonds Corteille n°27.

¹¹⁰ Christèle Auberger, *La Calade dans la tourmente révolutionnaire*, op. cit., p. 142.

¹¹¹ Christèle Auberger, *La Calade dans la tourmente révolutionnaire*, op. cit., p. 143-144.

¹¹² *Actes révolutionnaires concernant François-Gabriel et son fils Alexandre*, AV, fonds Corteille VI° degré (suite), n°21. Voir Annexe 17- L'arrestation de François-Gabriel Corteille de Vaurenard.

¹¹³ *Ibid.*

¹¹⁴ Antonin Portallier, *Tableau général des victimes & martyrs de la Révolution*, op. cit., p.498.

Gabriel fut en plus « contre-révolutionnaire (condamné) à donner 1 000 livres pour le siège »¹¹⁵, et ses biens furent confisqués. Avant leur exécution, le père et le fils emprisonnés ensemble écrivirent de nombreuses lettres à leur famille, conservées dans les archives de Vaurenard¹¹⁶. Les corps d’Alexandre et de son père furent enterrés dans une des fosses où furent ensevelis plus de mille huit cents rebelles du siège de Lyon¹¹⁷.

Antoine, le fils aîné de François-Gabriel, s’était engagé dans l’armée d’Italie, comme le prouve l’attestation demandée au service des armées pour rectifier l’identité d’Alexandre¹¹⁸. Il mourut le 11 nivôse an VIII (1799), à l’âge de 27 ans, à Castellane¹¹⁹.

Les biens de François-Gabriel furent séquestrés afin d’être vendus comme biens nationaux. Toutefois, son épouse Marie-Bonne-Fabre du Vernay, leur fille Antoinette-Catherine, et Marie-Magdeleine Corteille, sa sœur cadette, logeaient toujours au château, sous surveillance. Elles réussirent à échapper à la vigilance de leur garde et s’enfuirent en Suisse. Louis de Longevialle rapporta un courrier¹²⁰ envoyé par Madame de Vaurenard depuis Assens près de Lausanne. Cette lettre, datée du 21 juillet 1794, était adressée au marquis de Maclas, propriétaire du domaine de la Vènerie¹²¹. Elle précise que « la difficulté était grande, à cause des scellés chez moi et d’un gardiateur¹²² qui ne sortait pas de la cuisine. Cependant j’ai pu le jouer. » Plus loin, elle s’inquiète pour l’avenir financier de sa famille : « L’argent que je faisais passer dans ce pays me sera tout enlevé, je n’ai plus de ressources à Lyon parce que mon père est en prison chez lui et que le séquestre est sur tous ses biens. Il est très infirme et très âgé. La nation, selon les apparences, sera son héritière. » Le domaine, malgré l’absence de ses propriétaires, a échappé à la confiscation et à la vente comme bien national, comme la plupart des châteaux du Beaujolais. Cela est sans doute dû au fait que « Villefranche, ville

¹¹⁵ *Ibid*, p. 455.

¹¹⁶ Louis de Longevialle, « Les derniers jours de deux victimes de la Révolution à Lyon : François-Gabriel et Alexandre Corteilles de Vaurenard, d’après leurs lettres inédites », *Bulletin historique du diocèse de Lyon* (Nouvelle série, n°1), Lyon, Audin, 1926, pp. 99 – 123.

¹¹⁷ Voir Annexe 18- Commémoration du siège de Lyon.

¹¹⁸ *Pièces relatives à l’engagement d’Antoine Elisabeth Corteille comme adjudant aux Equipages d’Artillerie*, AV, fonds Corteille, VII° degré, n°27.

¹¹⁹ Elisabeth Lamure, *A la recherche de Gleizé*, op. cit., p. 118.

¹²⁰ Louis de Longevialle, « Les derniers jours de deux victimes de la Révolution à Lyon », op. cit., pp. 99 – 110.

¹²¹ Le château de la Vènerie était un voisin immédiat du domaine de Vaurenard (actuelle commune de Denicé), habité alors par Léon de Labeau Bérard, marquis de Maclas.

¹²² Les gardiateurs étaient des officiers royaux chargés de surveiller la ville de Lyon lorsque celle-ci n’était pas encore rattachée à la France. Institués en 1292 par Philippe le Bel, ils furent remplacés au XVIe siècle par les Intendants de la généralité. Le terme est repris par Mme de Vaurenard pour dénigrer le personnage installé chez elle.

naturellement calme »¹²³, ne nourrissait que peu de rancœurs envers l'aristocratie. Le château de Mongré, le plus proche du centre-ville avait été pillé le 27 juillet 1789, mais la colère de la population concernait moins la noblesse de façon générale que le châtelain, Louis-François Bottu de la Barmondière, surnommé « l'affameur »¹²⁴. La veuve de François-Gabriel obtint la restitution des biens de son mari après le 9 thermidor, pour les deux enfants qui lui restaient. Elle vécut jusqu'à sa mort dans le château de Vaurenard avec sa fille Antoinette-Catherine, désormais unique héritière du domaine.

Sa fille, épousa en 1800 Louis d'Apchier, comte de Vabres, fils de Louis-Charles, comte de Vabres, chevalier, baron de la Beaume, et d'Agathe Bouchard d'Aubeterre. La famille de Louis d'Apchier avait elle aussi été affectée par la Terreur. Louis-Charles d'Apchier, le père de Louis, s'était réfugié avec son épouse et ses deux enfants à Lyon avant le siège. Après la chute de la ville, la famille restait cachée chez ses proches, jusqu'à l'arrestation du comte Louis-Charles d'Apchier, sur dénonciation. Selon Maurice de Longevialle, la dénonciatrice serait une sœur carmélite que la famille hébergeait depuis quelques mois : « La fausse religieuse disparut tout d'un coup, et jamais on ne put retrouver ses traces. Le lendemain, les sans-culottes, prévenus par leur infâme complice, venaient surprendre le comte d'Ap..... dans son refuge. »¹²⁵ Mais la fille du comte, Marie-Thérèse-Henriette, ne put se séparer de son père lors de l'arrestation. « Les coups, les mauvais traitements ne furent pas épargnés, rien ne put vaincre cette volonté de fer »¹²⁶. Marie fut donc emmenée avec son père jusqu'à la prison Saint-Joseph de Lyon, où elle fut emprisonnée elle aussi. Lors du transfert de son père à la prison de Roanne¹²⁷, Marie fut séparée et envoyée à la maison des Recluses, emprisonnée avec les prostituées. Libérée peu de temps après, elle obtint du juge Brunières l'acquittement de son père contre une pétition signée dans les trois jours par « trente bons patriotes qui le réclament »¹²⁸. Marie partit aussitôt pour Vernoux, dans le Vivarais, où elle savait pouvoir compter sur la solidarité villageoise à l'égard de son père. Effectivement, elle « obtint une pétition portant plus de quatre-vingts signatures »¹²⁹. Le document fut remis dans les temps au juge qui libéra

¹²³ Christèle Auberger, *La Calade dans la tourmente révolutionnaire*, op. cit., p. 91.

¹²⁴ Christèle Auberger, *La Calade dans la tourmente révolutionnaire*, op. cit., p. 87.

¹²⁵ Maurice de Longevialle, *Un chapitre de plus au mérite des femmes. Souvenirs de la Terreur à Lyon, en 1793*, Lyon, imp. Dumoulin, 1852, p. 12.

¹²⁶ Maurice de Longevialle, *Un chapitre de plus au mérite des femmes*, op. cit., p. 14.

¹²⁷ Maurice de Longevialle, *Un chapitre de plus au mérite des femmes*, op. cit., p. 47. La prison de Roanne, ancien palais de Roanne, est située à l'emplacement actuel du palais de justice, dans le quartier Saint-Jean de Lyon.

¹²⁸ Maurice de Longevialle, *Un chapitre de plus au mérite des femmes*, op. cit., p. 74.

¹²⁹ Philippe Bourdin, dir., *Les noblesses françaises dans l'Europe de la Révolution*, Rennes, presses universitaires de Rennes, 2010, p. 342.

immédiatement le citoyen d'Apchier, lors de la Commission révolutionnaire de Lyon du 5 avril 1794¹³⁰. Louis-Charles retrouvait le jour même son épouse, la fille qui l'avait sauvé, et son fils Louis.

Vaurenard fut ainsi occupé durant le premier quart du XIXe siècle par Antoinette-Catherine et Louis d'Apchier. La noblesse avait été abolie en 1790, mais, à la faveur du Premier Empire qui instaurait une nouvelle noblesse, le couple se fit à nouveau appeler par son titre dès 1804. Ainsi, plusieurs documents des archives du château concernent le comte¹³¹ ou la comtesse d'Apchier.

I.B – Depuis la comtesse d'Apchier jusqu'au XXe siècle

I.B.1 – Vaurenard et la comtesse d'Apchier

Le comte Louis d'Apchier fut nommé à la mairie de Gleizé de 1813 à 1815, puis de 1816¹³² jusqu'à sa mort en 1830. Ses livres de comptes fournissent de nombreux renseignements sur le personnel employé par le couple, et sur le monde du travail du début du XIXe siècle. Entre 1818 et 1830, trente-deux personnes ont été embauchées¹³³. Certaines pour de courtes durées, notamment « Henriette, garde-vache, fille de Claudine Sanlaville, femme de bassecourt »¹³⁴. Les familles, afin de maintenir leur salaire, étaient sollicitées en cas d'absence d'un employé. On apprend par exemple que François Brunet a remplacé son frère Jacques, « qui, malade, n'a pas travaillé »¹³⁵. Il en est de même pour « la petite Roche (bergère), fille de Lamoney »¹³⁶. Les gages étaient généralement versés annuellement¹³⁷, pour des montants

¹³⁰ *Ibid.*

¹³¹ *Procédure par le comte d'Apchier pour être indemnisé des pierres tirées de sa carrière*, 1807, AV, fonds Corteille, n° 27.

¹³² *Pièces diverses*, AV, fonds Corteille, VII° degré, n°27.

¹³³ Louis, d'Apchier, *Cahier de gages*, AV (fonds non classé).

¹³⁴ *Ibid.*

¹³⁵ *Ibid.*

¹³⁶ *Ibid.*

¹³⁷ Auparavant, les gages étaient versés « au terme de la St Jean » et « au terme de la Noël », comme l'atteste une page du livre de comptes de 1804. *Ibid.*